



COMMUNE DE RAIMBEAUCOURT

**Réaménagement du centre-bourg, aménagement urbain et paysager
Mise aux normes d'accessibilité et de sécurité des accès des écoles du centre de
RAIMBEAUCOURT et de leurs parvis**

Notice diagnostic et propositions d'aménagements
Février 2022



EXTERIEUR atelier de paysage
Paysagiste concepteur - mandataire

SG-Ingénierie
BET VRD

EXTERIEUR
ATELIER DE PAYSAGE



ANNEXE 3

NOTE EXPLICATIVE

1 – L'intitulé de l'opération :

Réaménagement du centre-bourg, aménagement urbain et paysager

Mise aux normes d'accessibilité et de sécurité des accès des écoles du centre de RAIMBEAUCOURT et de leurs parvis

2 – Le descriptif complet (nature détaillée des travaux) de l'opération :

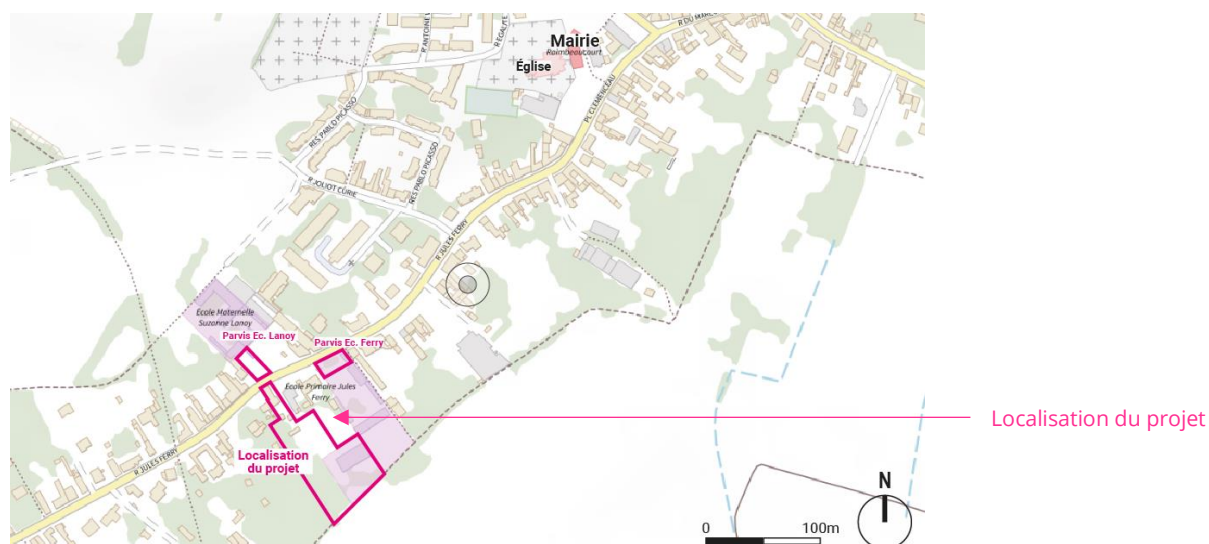
2.1 Le contexte / Le diagnostic

L'école élémentaire Jules Ferry et l'école maternelle Suzanne Lanoy, qui sont l'une en face de l'autre, sont séparées par la route départementale RD8 – rue Jules Ferry très fréquentée. Les difficultés de stationnement sont nombreuses et récurrentes, notamment aux entrées et sorties d'écoles. On constate aujourd'hui un stationnement anarchique entre les 2 écoles ce qui n'est pas sécurisant pour les enfants. À cela, le stationnement du personnel des écoles occupe une grande partie des places disponibles le long de la RD. Rien que pour l'école maternelle, il y a une dizaine de véhicules « ventouses » !

Cette situation engendre une insécurité et un risque pour les écoliers car les trottoirs sont totalement occupés par les véhicules en stationnement, obligeant les piétons à slalomer et/ou à marcher sur la route.

Dans ce contexte, la commune de Raimbeaucourt souhaite créer un aménagement urbain paysager pour le stationnement des véhicules des parents (+/-40 places) et des enseignants (15 places). Il s'agit de reporter le stationnement en dehors des parvis afin de redonner la place aux piétons, réduire la présence des véhicules au droit des écoles et assurer la sécurité de tous.

Pour cela, la commune s'est rendue récemment acquéreur de la parcelle B 1199 qui est située à proximité des écoles. Cette parcelle fait face à l'école Lanoy, jouxte l'extension de l'école Ferry et se situe derrière l'ancienne Poste désormais Maison d'assistantes Maternelles avec projet de future crèche (propriété de la commune).



Plan de localisation des emprises du projet

L'accès de l'aménagement est prévu à partir de la parcelle 1199 depuis la rue Jules Ferry (RD8). Il est précisé que la commune est également propriétaire des parcelles B 3083, B 1198, 1196, 1197, 3103 (sur laquelle l'extension de l'école Jules Ferry a été construite), 2975 (école Jules Ferry), ZE 6 et 5 (belvédère).

L'emprise du projet représente environ 5 000 m².

Il est précisé que des sondes géothermiques, destinées au chauffage de l'extension de l'école, sont implantées sous la parcelle 1196.



Accès depuis la rue Jules Ferry (RD8)



En fond de parcelle, l'extension de l'école Ferry, vue sur les champs et le paysage rural



L'extension de l'école Ferry



Vue sur l'arrière de l'ancienne Poste



Végétation dense au Sud-Ouest du site

Sur la parcelle B 1199, il existe des bâtiments qui seront démolis dans le cadre du projet.

Un ensemble de bâtiments est à démolir sur la parcelle B 1199 (propriété communale). Il s'agit d'une maison mitoyenne et de ses annexes.

Le projet prévoit la démolition de cet ensemble et la reprise du pignon mitoyen.



Démolition bâtiments sur parcelle B 1199



Les parvis des écoles Lanoy et Ferry :

Les parvis des écoles sont situés en retrait de la route départementale. Ils sont identifiés par des barrières colorées sur les trottoirs. Le traitement de l'espace public renvoie une image routière de l'espace : enrobé, signalisation et marquage au sol routier, stationnements des voitures, forte présence des véhicules, vitesse aux abords...

L'accès à l'école Lanoy vient de faire l'objet d'un aménagement avec mise en place d'une nouvelle clôture et végétalisation des abords direct de l'école. Le parvis n'a pas été traité, un enrobé été appliqué dans l'attente d'un projet d'ensemble.



Le parvis de l'école Lanoy depuis la RD



Enrobés rouge et imperméabilisation de l'espace public



L'entrée de l'école Ferry a été déportée en retrait de la RD il y a quelques années afin de créer un espace de transition et d'attente sécurisé des abords direct de la voirie. Cependant, ce bel espace est actuellement occupé par les véhicules des enseignants voir parfois des parents qui manœuvrent faute de place dans la rue Jules Ferry.



2.2 Les propositions d'aménagement :

Le projet porte sur :

- La création d'un espace urbain paysager pour le stationnement des parents, riverains et professeurs de écoles sur la parcelle B 1199 en prévoyant une quinzaine de places réservées pour les professeurs,
- La mise aux normes d'accessibilité et de sécurité des accès des écoles Lanoy et Ferry : Redéfinir l'espace public des parvis.

L'accès du futur parking s'effectue depuis la rue Jules Ferry (RD8) où un nouveau carrefour à feux est proposé. Un sens de bouclage permet aux véhicules de se garer sans gêne et d'assurer la fluidité et les manœuvres. La voirie d'accès au parking est volontairement « cassée » pour empêcher la prise de vitesse des véhicules.

Les places de stationnement sont traitées en dalles alvéolées gazon et rythmées par des plantations d'arbres et de massifs vivaces et graminées intercalées entre les places. L'accent a été mis sur le traitement paysager du site afin d'intégrer le parking à son environnement.

- 40 places sont aménagées à destination des parents et riverains.
- 15 places seront réservées pour les professeurs (mise en place d'une clôture)

Au fond du parking, la voirie se prolonge et permet de desservir l'espace de stationnement réservé aux professeurs des 2 écoles (15 places). Il est clôturé et l'accès est géré par un portail coulissant pour les véhicules et un portillon pour les piétons.

Notons que le projet prévoit l'intégration d'emplacements dédiés pour les personnes à mobilité réduite PMR (4 emplacements) ainsi que la mise en place de 4 places équipées de bornes de recharges pour véhicules électriques et la mise en place d'arceaux vélos dans l'objectif d'intégration de solutions de mobilité bas carbone.

L'école Ferry étant plus haute que le terrain naturel du site de d'intervention, le projet a volontairement été installé en contre-bas de cette dernière. Les espaces verts seront talutés finement afin de gérer les pentes et les eaux pluviales.

↳ **Des espaces de stationnements perméables et végétalisés :**

Les places de stationnements sont traitées en revêtements drainants (type dalles alvéolées gazon) afin de limiter l'imperméabilisation des sols et l'impact du projet.

Les eaux de ruissellement sont ainsi directement infiltrées.



Exemple de stationnements en revêtements perméables / drainants (dalles gazon ou pavés joints verts)

↳ **Des cheminements piétons identifiés par un revêtement différent et une signalétique originale :**

Des cheminements piétons sont aménagés pour assurer les liaisons entre le parking et les écoles. Une signalétique originale sur la voirie est mise en place pour accompagner les cheminements piétons afin d'indiquer que la priorité est donnée aux piétons (marquage au sol ludique et/ou résine pépite).

Les liaisons piétonnes existantes sont prolongées jusqu'au parking et vers les écoles au Nord. Au Sud, un cheminement piéton permet de rejoindre le chemin rural de Roost à Raimbeaucourt et d'assurer le maillage des liaisons douces. Des plantations accompagnent les cheminements (prairie, végétaux locaux type haie bocagère) et permettent de créer une transition douce vers la campagne.

NB : la place la plus éloignée du parking est située à 100 m de l'entrée de l'école Lanoy et 150 m de l'école Ferry.



Exemple de cheminements piétons dédiés et signalétique originale au sol

↳ **Une gestion alternative des eaux pluviales :**

Les eaux pluviales seront gérées par la mise en place de techniques de gestion alternatives. Les eaux de ruissellement du parking sont dirigées vers des noues d'infiltration. Plantées de végétaux héliophytes, les eaux de pluies sont ainsi traitées par les végétaux et infiltrées.

Le projet prévoit donc de :

- Favoriser l'infiltration dès que cela est possible,

- Réduire les surfaces minérales, permettant de limiter l'imperméabilisation des sols,
- Utiliser l'eau comme élément de valorisation des aménagements : mise en place de noues paysagères drainées ou non, massifs plantés et drainants,
- Mise en place de zone de tamponnement / stockage des eaux pluviales (structure réservoir) sous les espaces de stationnements.



Exemple de noues pour gestion des eaux pluviales

↘ **Un matériel d'éclairage public autonome sur le parking :**

Un éclairage public solaire sera mis en place sur le parking. Le matériel d'éclairage sera similaire à ce qui est déjà en place sur la commune pour un parc homogène.

L'éclairage sera de type LED et sera équipé de dispositifs d'abaissement de puissance et de détecteurs de mouvement pour une gestion économe et raisonnée de l'éclairage public.

↘ **Les parvis des écoles Lanoy et Ferry :**

Dans cette volonté de redéfinir la place de la voiture aux abords des écoles, les parvis sont réaménagés et exclusivement dédiés aux piétons (en tenant compte du maintien d'un accès possible pour les véhicules de secours). Le programme d'aménagement développe donc un concept de « parvis multifonctionnel », un espace à la fois, zone d'attente aux horaires d'école, espace ludique accessible le reste du temps :

- Aménagement d'un espace d'attente multi-appropriable : création d'une zone avec assises pour les parents, jeux ludiques pour les enfants,
- Suppression / Réduction des espaces minéralisés, mise en place de revêtements de sols qualitatifs pour affirmer la piétonisation de l'espace,
- Végétalisation des parvis, création d'îlots de fraîcheur et mise en valeur des entrées des écoles.

Les parvis des deux écoles sont traités de la même manière afin d'assurer une continuité des aménagements entre ces deux espaces. Du mobilier sécuritaire et des potelets seront mis en place pour gérer la place de la voiture sur les zones sensibles. Des arceaux vélos sont également installés sur chaque parvis dans l'objectif d'intégration de solutions de mobilité bas carbone.

NB : le projet a étudié le traitement des trottoirs de la RD8 – rue Jules Ferry dans un souci de cohérence et de projet global, mais ces aménagements ne font pas l'objet de la présente demande de subventions.



Équilibre végétal / minéral, mise en place de mobilier sur les parvis



Mise en place de jeux ludiques et travail sur les formes pour organiser des espaces ludiques, calme, d'attente sur les parvis

Le choix des matériaux a fait l'objet d'une attention particulière. En effet, il participe à l'intégration et à la qualité des espaces aménagés. Les parvis seront traités en pavés béton et ponctués de zones plus colorées afin d'animer cet espace d'entrée d'école.



Traitement de sol coloré et utilisation de matériaux qualitatifs.

↳ **Un choix de végétaux et plantations adaptées :**

Les essences végétales ont été choisies en fonction des critères suivants :

- Privilégier les essences locales, permettant une bonne reprise et étant peu gourmands en eau,
- Essences adaptées au vocabulaire paysager mis en place dans les aménagements. En fonction de l'effet voulu (hauteur, profondeur, feuillage, persistance, couleur, floraison, fruits, architecture, entretien, ...), et du contexte particulier des espaces de stationnement (fruits, présence d'oiseaux, hauteur du houppier...),
- Prise en considération des possibilités et des pratiques d'entretien,
- Privilégier des végétaux utiles aux insectes pollinisateurs.

Ces choix des végétaux, participent d'autant plus à la valorisation et la préservation de la biodiversité et du respect de l'environnement, tout en considérant une demande d'entretien limitée.

Les propositions en termes de palette végétale considèrent les fonctions et donc spécificités de chaque lieu traité (abords des écoles, accès, stationnements...) pour être en harmonie avec ceux-ci.

L'entretien des espaces-verts sera limité :

À ce titre, les espaces verts et matériaux sont proposés de sorte à adapter les moyens mis en œuvre dans l'entretien selon les secteurs et les effets désirés. Les végétaux de types vivaces, graminées et

haies à faible développement ont été privilégiés. Tous les espaces-verts sont paillés (éviter les mauvaises herbes et la nécessité d'arrosage).

Dès la conception, le projet a pris en compte les problématiques liées aux moyens et aux coûts engendrés pour la gestion et la maintenance des nouveaux aménagements.

Une gestion différenciée des espaces verts est proposée, de sorte à adapter les moyens mis en œuvre dans l'entretien selon les secteurs et les effets désirés. Il s'agit de favoriser la diversité de la faune et de la flore indigène du site.



Gérer de manière différenciée les espaces pour favoriser la biodiversité et limiter les coûts d'entretien

Palette végétale envisagée :

Arbres tiges :

- Acer campestre
- Alnus glutinosa
- Ulmus resista
- Quercus robur
- Carpinus betulus
- Prunus avium
- Fagus sylvatica

↳ **Participer à la transition écologique :**

Les surfaces imperméabilisées ont été réduites :

Les espaces seront traités dans une volonté d'intégration paysagère des aménagements. Dans cette démarche, l'aménagement des espaces publics sera réalisé de manière à réduire leur imperméabilisation au maximum.

Une cuve de récupération des eaux pluviales sera mise en place :

Destinée à récupérer les eaux pluviales de toitures du bâtiment « extension école Ferry », le projet prévoit la mise en place d'une cuve enterrée de capacité de 1 000 L. Cette eau récupérée servira pour l'arrosage des espaces verts de la commune.

Les nouvelles mobilités seront intégrées :

Une réflexion sur l'intégration des nouvelles mobilités sera intégrée lors des phases suivantes. Depuis plusieurs années les modes de déplacements évoluent. De plus en plus d'utilisateurs utilisent les nouvelles mobilités électriques pour leurs déplacements domicile – travail (vélo électrique, trottinette électrique, voiture électrique ou hybride, etc...).

Une démarche prise en compte dès les phases de conception :

- Recyclant les matériaux existants (les dalles béton des anciens revêtements seront concassés et triés sur place pour une utilisation en structure drainante).
- Valorisant / conservant les éléments de patrimoine existant (arbres, revêtement en bon état et qualitatif...)
- Mettant en place de revêtements drainants pour limiter l'imperméabilisation des sols (en parking notamment)

Une démarche prise en compte pour la phase chantier avec un cahier des charges spécifique :

- Protection de l'environnement : Le CCTP du marché prévoira que l'entreprise s'engage à respecter les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement de santé et de sécurité.
- Gestion des déchets : Favoriser la gestion des déchets. Prévoir le tri des matériaux et la possibilité de réutiliser dans la mesure du possible les matériaux inertes de chantier (structure d'ancienne chaussée, concassage de matériaux du site, en constitution de chaussée).
- Charte environnementale : Intégrer comme pièce du marché la charte environnementale.

3 – Les objectifs poursuivis :

- Renforcer la sécurité aux abords des écoles (aménagement des parvis),
- Création d'un espace de stationnement :
 - +/- 40 places pour les parents et les riverains de la rue Jules Ferry,
 - 15 places dédiées pour les professeurs,
- Proposer un contexte paysager de qualité par des aménagements visant à réduire l'imperméabilisation des sols et en conservant les arbres existants,
- Affirmer le maillage des liaisons douces en aménageant des cheminements piétonniers permettant de rejoindre aisément les écoles et les équipements de la commune,
- Mettre en place un éclairage public et prévoir les attentes pour une mise en place de vidéosurveillance future,
- Inciter aux mobilités douces et durables : arceaux vélos, cheminements confortables, bornes de recharge pour véhicules électriques...

4 – La durée de l'opération :

La durée des travaux est estimée à 6 mois avec 1 mois de préparation de chantier.

Un planning prévisionnel de travaux est joint au dossier de demande de subvention.

La consultation des entreprises sera lancée sous peu.

Il est précisé que dans la note explicative ci-dessus, les travaux relatifs à la réalisation des parvis des écoles ne sont pas à prendre en compte.

En effet, ces travaux ont déjà fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2022, qui a été accordée pour un montant total de 157 756.50 € HT.